

18 JUIN 2007



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 18 juin 2007 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2007-06-383 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 18 juin 2007
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2007-06-384 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 4 juin 2007
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2007-06-385 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 12 juin 2007

18 JUIN 2007

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2007-06-386 4.1 Nomination du maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2007

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

6. **RÈGLEMENTS**

- 2007-06-387 6.1 Adoption du règlement numéro 931-01-07 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 931-2006 sur la tarification de l'exercice financier 2007 afin d'ajouter un tarif concernant le Lac Gale, les demandes d'assermentation, ainsi que pour les mariages civils et les unions civiles

- 2007-06-388 6.2 Adoption du règlement numéro 876-37-2007 intitulé: Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier les grilles des spécifications relatives aux zones C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (zone patrimoniale)

- 2007-06-389 6.3 Adoption du règlement numéro 860-03-2007 intitulé: Règlement modifiant le règlement de construction numéro 860-2002, tel qu'amendé, de façon à ajouter des dispositions relatives aux résidences pour personnes âgées et aux mesures d'immunisation des bâtiments

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

7.3 **URBANISME**

- 2007-06-390 7.3.1 Dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une résidence avec une marge avant, par rapport au chemin de Gaspé, de 10,3 m et une marge avant, par rapport à la rue Châteauguay, de 7,9 m au lieu de 15 m exigé dans cette zone (rue de Châteauguay, lot 3 974 911)

- 2007-06-391 7.3.2 Dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une résidence avec une marge avant de 7,9 m par rapport à la rue Châteauguay au lieu de 15 m exigé (rue de Châteauguay, lot 3 985 665)

- 2007-06-392 7.3.3 Acceptation d'une convention intervenue entre Madame Nathalie Gravel et Ville de Bromont pour la réfection du chemin de Gaspé

18 JUIN 2007

- 2007-06-393 7.3.4 Offre d'achat du lot 2 929 385 du Cadastre du Québec (rue Des Chênes)
- 2007-06-394 7.3.5 Appui à la Municipalité de Brigham pour une demande d'aide financière auprès du député de Brome-Missisquoi, Monsieur Pierre Paradis, en regard à l'amélioration du chemin de Gaspé dans Brigham

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

- 2007-06-395 7.5.1 Signature du protocole d'entente relative aux modalités d'accessibilité aux infrastructures municipales et scolaires
- 2007-06-396 7.5.2 Contribution financière de la Ville de Bromont à l'organisme la Société d'Agriculture de Comté de Shefford (SACS)

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

- 2007-06-397 7.7.1 Modification de la politique sur les frais de déplacements

8. **DIVERS**

- 2007-06-398 8.1 Mandat d'étude de cas de la Ville de Bromont donné à l'Université du Québec en Outaouais concernant la dynamique spatiale et appartenance territoriale
- 2007-06-399 8.2 Demande concernant le parc de maisons mobiles Carrousel

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

- 2007-06-400 9.1 Modification du contrat de travail de Monsieur Jacques Des Ormeaux

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18 JUIN 2007

2007-06-401

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2007-06-383

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 18 juin 2007.

ADOPTÉ

2007-06-384

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 4 JUIN 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 4 juin 2007.

ADOPTÉ

18 JUIN 2007

2007-06-385

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
12 JUIN 2007**

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) dans son assemblée tenue le 12 juin 2007.

QUE concernant la résolution numéro 07-100 du CCU, les membres du Conseil ont statué que la rue projetée aura un caractère public et que la réalisation de ce projet sera assujettie à une entente cadre de développement pour divers aspects du projet.

ADOPTÉ

2007-06-386

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE
JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2007**

ATTENDU QU'un maire suppléant doit être nommé pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2007;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller **SERGE DION** soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2007.

ADOPTÉ

18 JUIN 2007

2007-06-387

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 931-01-2007 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 931-2006 SUR
LA TARIFICATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2007 AFIN
D'AJOUTER UN TARIF CONCERNANT LE LAC GALE, LES
DEMANDES D'ASSERMENTATION, AINSI QUE POUR LES
MARIAGES CIVILS ET LES UNIONS CIVILES**

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-06-347 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture du règlement numéro 931-01-2007 lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 931-01-2007 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 931-2006 SUR LA TARIFICATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2007 AFIN D'AJOUTER UN TARIF CONCERNANT LE LAC GALE, LES DEMANDES D'ASSERMENTATION, AINSI QUE POUR LES MARIAGES CIVILS ET LES UNIONS CIVILES.

ADOPTÉ

2007-06-388

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-37-2007 INTITULÉ:
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES
SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-441, C04-442, C04-
447, C04-468 (ZONE PATRIMONIALE)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

18 JUIN 2007

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-05-271 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-37-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-37-2007 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (ZONE PATRIMONIALE).

ADOPTÉ

2007-06-389

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 860-03-2007 INTITULÉ:
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
NUMÉRO 860-2002, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES
DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES
ÂGÉES ET AUX MESURES D'IMMUNISATION DES BÂTIMENTS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-03-173 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 860-03-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 860-03-2007 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET AUX MESURES D'IMMUNISATION DES BÂTIMENTS.

ADOPTÉ

18 JUIN 2007

2007-06-390

DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE AVEC UNE MARGE AVANT, PAR RAPPORT AU CHEMIN DE GASPÉ, DE 10,3 M ET UNE MARGE AVANT, PAR RAPPORT À LA RUE CHÂTEAUGUAY, DE 7,9 M AU LIEU DE 15 M EXIGÉ DANS CETTE ZONE (RUE DE CHÂTEAUGUAY, LOT 3 974 911)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une résidence avec une marge avant, par rapport au chemin de Gaspé, de 10,3 m et une marge avant, par rapport à la rue Châteauguay, de 7,9 m au lieu de 15 m exigé dans cette zone (rue de Châteauguay, lot 3 974 911).

ADOPTÉ

2007-06-391

DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE AVEC UNE MARGE AVANT DE 7,9 M PAR RAPPORT À LA RUE CHÂTEAUGUAY AU LIEU DE 15 M EXIGÉ (RUE DE CHÂTEAUGUAY, LOT 3 985 665)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une résidence avec une marge avant de 7,9 m par rapport à la rue Châteauguay au lieu de 15 m exigé (rue de Châteauguay, lot 3 985 665).

ADOPTÉ

18 JUIN 2007

2007-06-392

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE
MADAME NATHALIE GRAVEL ET VILLE DE BROMONT POUR LA
RÉFECTION DU CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QUE Madame Nathalie Gravel est propriétaire du lot 2929 232, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situé du côté Nord-Ouest du chemin de Gaspé ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire du lot 2929 780, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, correspondant à une partie du chemin de Gaspé, en façade de l'immeuble de Madame Nathalie Gravel ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont procèdera prochainement à des travaux de réfection du chemin de Gaspé ;

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour les fins mentionnées précédemment, de procéder à l'acquisition de parcelles de terrain ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre madame Nathalie Gravel et Ville de Bromont relativement à l'acquisition de parcelles de terrain nécessaires à la réfection du chemin de Gaspé ;

ATTENDU QUE selon les termes de la convention, l'acquisition des parcelles de terrains sera définie suivant un levé complet d'arpentage, après la réalisation des travaux, suivant un montant proportionnel à la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipal, pour la propriété, au moment de la transaction ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de la convention ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ladite convention.

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Madame Nathalie Gravel.

ADOPTÉ

18 JUIN 2007

2007-06-393

**OFFRE D'ACHAT DU LOT 2 929 385 DU CADASTRE DU QUÉBEC
(RUE DES CHÊNES)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont avait accepté une offre d'achat concernant le lot 2 929 385 en 2002 par le biais de la résolution 2002-03-086 ;

ATTENDU QUE les acquéreurs n'ont pas donné suite à leur offre d'achat ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne désire plus se départir dudit lot ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'aviser les demandeurs que le lot 2 929 385 n'est pas à vendre.

DE refuser la nouvelle offre d'achat faite en date du 23 mai 2007 par Madame Vicky St-Pierre et Monsieur Sylvain Quintal.

ADOPTÉ

2007-06-394

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM POUR UNE DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPUTÉ DE BROME-
MISSISQUOI, MONSIEUR PIERRE PARADIS, EN REGARD À
L'AMÉLIORATION DU CHEMIN DE GASPÉ DANS BRIGHAM**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont finalisera cette année la réfection complète du chemin de Gaspé et qu'une partie essentielle au lien routier n'aura pas été reconstruite et demeurera en gravier, soit la portion entre le chemin Farr et la route Pierre Laporte dans la municipalité de Brigham ;

ATTENDU QUE la rue Gaspé est une route collectrice et qu'elle permet aux résidents du Centre-Village de Bromont l'aller et le retour à Cowansville et plus largement dans la MRC de Brome-Missisquoi pour les différents services ;

ATTENDU QUE la rue Gaspé permet un accès privilégié aux différents attraits touristiques de la Ville de Bromont dont notamment le Parc Équestre Olympique de Bromont ainsi que le Domaine naturel du lac Gale ;

18 JUIN 2007

ATTENDU QUE la Ville de Bromont appuie la Municipalité de Brigham dans ses représentations pour l'obtention d'une subvention visant à permettre le pavage et la réfection de certains ponceaux dans la partie de la rue de Gaspé incluse sur leur territoire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE demander au député, Monsieur Pierre Paradis de bien vouloir subventionner le projet de la municipalité de Brigham consistant au pavage de la rue Gaspé et à certains travaux de drainage entre le chemin Farr et la route Pierre-Laporte.

D'aviser le député que le montant de la subvention est de l'ordre de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$) et qu'il permettra aux citoyens de la Ville de Bromont de bénéficier d'un lien routier privilégiant le recours aux différents services de la MRC de Brome-Missisquoi et la Ville de Cowansville.

D'aviser la municipalité de Brigham que la Ville de Bromont est disposée à convenir d'une entente intermunicipale pour la réalisation desdits travaux afin qu'ils puissent être réalisés en même temps que les travaux prévus dans la Ville de Bromont, soit entre le 15 juillet et le 31 août 2007.

ADOPTÉ

2007-06-395

**SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVE AUX
MODALITÉS D'ACCESSIBILITÉ AUX INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES ET SCOLAIRES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC) désirent, dans le respect de leur mission respective, définir les modalités d'accessibilité réciproque aux infrastructures municipales et scolaires leur appartenant afin d'en favoriser l'utilisation maximale et commune à des fins éducatives et de loisirs ;

ATTENDU QUE la Ville et la Commission scolaire souhaitent également limiter toute forme de dédoublement d'activités adressées à une même clientèle ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente entre la Ville de Bromont et la Commission Scolaire du Val-des-Cerfs;

18 JUIN 2007

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont aussi pris connaissance de l'amendement audit protocole d'entente, afin d'incorporer le parc-école de l'école Saint-Vincent-Ferrier ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont adopté la résolution numéro 2006-01-026 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont entérine l'entente ainsi que l'amendement concernant les modalités d'accessibilité aux infrastructures municipales et scolaires.

D'autoriser Madame la mairesse Pauline Quinlan ou en son absence, le maire suppléant, et Madame la greffière Catherine Nadeau ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ledit protocole d'entente ainsi que son amendement.

ADOPTÉ

2007-06-396

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À
L'ORGANISME LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE COMTÉ DE
SHEFFORD (SACS)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements et d'activités ;

ATTENDU QUE le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire (SLCVC) a procédé à l'analyse de la demande de la Société d'Agriculture du Comté de Shefford (SACS) ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le versement d'une contribution financière à la SACS de **DIX MILLE HUIT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS (10 833 \$)** incluant toutes les taxes applicables.

18 JUIN 2007

D'autoriser le directeur du SLCVC à signer pour et au nom de la Ville de Bromont la convention de partenariat avec le représentant de la SACS et de l'autoriser à contrôler et à évaluer la participation de la Ville et des promoteurs relativement à l'International Bromont.

ADOPTÉ

2007-06-397

MODIFICATION DE LA POLITIQUE SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a établi une politique concernant les frais de déplacements de tous les employés municipaux qui a été adoptée le 2 octobre 2006 ;

ATTENDU QU'il était nécessaire de modifier le paragraphe du point 4 concernant les appels téléphoniques ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique révisée relative aux frais de déplacements dont le document fait partie intégrante de la présente.

ADOPTÉ

2007-06-398

**MANDAT D'ÉTUDE DE CAS DE LA VILLE DE BROMONT DONNÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS CONCERNANT LA
DYNAMIQUE SPATIALE ET APPARTENANCE TERRITORIALE**

ATTENDU QUE l'appartenance territoriale est un phénomène évolutif qui trouve sa source dans des réalités culturelles profondes ;

ATTENDU QUE ce phénomène aurait été à la base de la création des régions administratives dans les années 1960 et les MRC dans les années 1970 ;

18 JUIN 2007

ATTENDU QUE des recherches récentes en aménagement et développement régional conduites à l'Université du Québec en Outaouais sous la direction du professeur Serge Gagnon, ont démontré que l'espace géographique se définit comme un ensemble de positions qualitativement différenciées sur la base de valeurs investies par le fait des trajectoires humaines ;

ATTENDU QUE cet investissement de valeurs serait le facteur déterminant de l'identité, de l'appartenance et de la mobilisation des citoyens d'un territoire ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire comprendre l'influence des facteurs culturels, géopolitiques et socio-économiques sur l'organisation et l'occupation des territoires ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE donner mandat à l'équipe de recherche de l'Université du Québec en Outaouais composée de Monsieur Serge Gagnon, Ph. D. géographie, et Monsieur Denis Y. Charlebois, professionnel de recherche, afin d'effectuer une recherche de dynamique spatiale et d'appartenance territoriale pour la Ville de Bromont au coût de **DIX-SEPT MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (17 092,50 \$)**, taxes incluses, ce montant étant financé à même un transfert budgétaire provenant du surplus anticipé pour l'année 2007 au niveau des taxes foncières.

ADOPTÉ

2007-06-399

**DEMANDE CONCERNANT LE PARC DE MAISONS MOBILES
CARROUSEL**

ATTENDU QUE les résidents et les propriétaires du parc de maisons mobiles Carrousel ont déposé, en décembre 2006, une pétition afin que la Ville de Bromont intervienne pour que le Service de police émette des contraventions d'excès de vitesse dans les rues du Parc Carrousel ;

ATTENDU QU'il y a eu deux (2) rencontres d'organisées, le 7 et le 18 mai 2007, entre les parties afin de regarder les solutions envisageables pour remédier au problème de la vitesse dans le Parc Carrousel ;

ATTENDU QUE l'exploitation d'un parc de maisons mobiles relève de l'entreprise commerciale et du domaine privé ;

18 JUIN 2007

ATTENDU QU'après vérifications, du Code de la sécurité routière et auprès de nos aviseurs légaux, le Service de police municipal ne possède pas les pouvoirs nécessaires afin d'émettre des contraventions dans la situation actuelle des voies de circulation du parc Carrousel ;

ATTENDU QUE les rues de ce parc de maisons mobiles ne rencontrent pas les normes élémentaires d'une municipalité quant à leur largeur ;

ATTENDU QUE le Service de police intervient au Domaine Carrousel notamment au niveau du traitement des plaintes, des accidents de la route, des méfaits, des infractions, des actes de violence, etc., de la même façon que partout ailleurs sur le territoire de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité des propriétaires du parc Carrousel de prendre les mesures nécessaires afin de résoudre le problème de la vitesse sur le domaine ;

ATTENDU QUE la Ville considère que les propriétaires disposent de moyens techniques et financiers pour répondre aux besoins de leurs locataires ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE la Ville de Bromont n'intervienne pas dans la gestion de l'entreprise commerciale relativement au problème de vitesse dans le parc de maisons mobiles Carrousel.

DE proposer aux propriétaires du Parc Carrousel de prendre les mesures nécessaires afin de faire ralentir la circulation automobile sur son domaine privé (ex: en installant des dos d'ânes (Speed Bumps), mettre de la surveillance, ajouter des panneaux d'arrêt) afin de solutionner le problème de vitesse dans ses rues.

ADOPTÉ

2007-06-400

**MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR
JACQUES DES ORMEAUX**

ATTENDU QU'une politique d'évaluation des cadres existe et que l'évaluation doit être faite tous les ans ;

18 JUIN 2007

ATTENDU QUE le comité, composé de la mairesse, Madame Pauline Quinlan et du conseiller responsable des ressources humaines, Monsieur Jean-Marc Maltais, a procédé à l'évaluation de Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général et directeur du développement, et a déposé au Conseil un rapport à ce sujet ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal entérine le rapport déposé afin de modifier le contrat de travail de Monsieur Jacques Des Ormeaux, en adoptant les changements apportés et que les ajustements salariaux soient effectués, en conformité avec les politiques en vigueur.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Raymond Arcand demande aux membres du Conseil des explications concernant le domaine de maisons mobiles Carrousel. Ce dernier veut savoir quelle est la largeur nécessaire pour qu'une rue soit conforme aux normes.
- Monsieur Pierre Jolicoeur s'interroge à savoir si les mêmes dispositions et les mêmes restrictions qui s'appliquent au Parc Gagné à Adamsville et au Parc Carrousel.
- Madame Diane Caouette questionne le Conseil afin de savoir si elle demandait à la Ville de prendre en charge la collecte sélective, si la Ville le ferait et si la réponse était la même quant au déneigement. Madame Caouette veut également savoir qu'est-ce que ça prend pour rendre les rues du Parc Carrousel conformes pour qu'elles puissent être municipalisées.
- Monsieur Jimmy Bureau demande qu'est-ce qui en est relativement à l'option des panneaux d'arrêt dans le Parc Carrousel.

18 JUIN 2007

2007-06-401

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE